

Actualités du tri

La lettre d'information du SMC

Déchets alimentaires le tri pour tous

Cette lettre d'information est dédiée à une nouvelle mesure en faveur de la réduction des déchets : **le tri des déchets alimentaires et de jardin.**

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de février 2020, rend obligatoire **le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024** : toutes les personnes produisant des déchets alimentaires devront les trier et ainsi ne plus les jeter avec les ordures ménagères. Des solutions seront déployées par le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) dans les mois qui viennent afin de répondre à la réglementation.

D'ores et déjà, le compostage permet de valoriser les préparations, restes de repas et de réduire efficacement le poids de nos poubelles. Le SMC a déjà équipé un bon nombre de foyers d'un composteur individuel. Une étude a permis d'identifier les solutions les plus pertinentes afin que tout habitat puisse disposer d'une solution de tri des déchets alimentaires.

Ainsi, le syndicat va poursuivre ses actions de promotion du compostage individuel et collectif en 2024 et 2025 et des solutions complémentaires seront développées, notamment pour les centres-villes anciens (Saint-Maixent-l'École).

De plus, valoriser ses végétaux sur place est nécessaire au bien-être de son jardin pour enrichir les sols, baisser la température en été, permettre le développement de la biodiversité... Des solutions existent afin de limiter ses apports en déchetterie. Les végétaux ne sont pas un déchet, mais une ressource !

En ce qui concerne la production de déchets, la tendance à la baisse est encourageante. Avec le tri à la source des déchets alimentaires, la diminution des ordures ménagères ne pourra que se confirmer.

Ensemble, continuons à agir sur notre production de déchets pour préserver notre environnement.

Eric Cusey
Président du SMC

UN PROGRAMME AMBITIEUX

Tous les ménages doivent pouvoir disposer d'une solution de tri de leurs déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024, c'est une des mesures de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire).

Depuis 2002, le SMC a distribué plus de 10 000 composteurs. De plus, 23 % des habitants compostent également en tas ou possèdent des poules, selon un sondage réalisé en 2021. C'est déjà bien, mais insuffisant pour couvrir les 22 000 foyers du SMC.

Pour les foyers qui ne trient pas encore leurs déchets alimentaires, plusieurs solutions vont être déployées selon l'habitat, en 2024 et 2025 :

- **Compostage individuel** : pour les zones pavillonnaires, la dotation gratuite de composteurs se poursuivra ;
- **Compostage de quartier** : dans certains centres-bourgs, pour les maisons de ville sans jardin, des composteurs partagés pourront être installés ;
- **Point d'apport collectif** : pour l'habitat de centre-ville ancien sans jardin (Saint-Maixent-l'École) et l'habitat collectif (immeubles), il est envisagé d'implanter des abris-bacs collectés par une entreprise spécialisée compétente pour valoriser ce type de déchets.

10 000 COMPOSTEURS

1 265 TONNES PAR AN
DE MATIÈRES COMPOSTÉES



40 % DE BIODÉCHETS
DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Composter, un geste vertueux

À la maison comme au jardin, nous produisons de grandes quantités de déchets organiques : épluchures, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haie... Grâce au compostage, nous pouvons les valoriser utilement, en fabriquant notre propre compost 100 % naturel et utilisable pour booster la croissance des plantes. Le compostage permet aussi de réduire considérablement la quantité de déchets produits.

En maison ou en appartement, comment composter ses épluchures de fruits et légumes, restes de repas (riz, pâtes, légumes...), marc de café, essui-tout ?



Le composteur individuel

Le composteur est la solution la plus courante. Il doit être placé pas trop loin de la maison. Dans les petits jardins, il est plus esthétique que le tas, mais nécessite un suivi régulier. Chaque foyer du territoire du SMC peut bénéficier d'un composteur gratuit en plastique recyclé. **Réservez** dès maintenant votre composteur sur www.smc79.fr. Des journées de distribution se feront par secteur.

Le compostage de quartier

Pour les habitants qui ne disposent pas d'un espace pour un composteur individuel, le SMC offre la possibilité d'installer **des composteurs partagés de quartier**. Le procédé est identique à celui du compostage individuel, mais nécessite au moins 2 bacs (1 pour le compostage, 1 pour la matière sèche). Le SMC prend en charge la fourniture du matériel et la formation de référents de site. Faites-nous connaître vos projets. Ils seront étudiés en fonction de l'emplacement, la motivation des habitants et la désignation de personnes volontaires pour devenir référents compostage.

Le vermicomposteur

Vous vivez en appartement ou en maison sans jardin, vous pouvez aussi pratiquer le vermicompostage. Il s'agit d'une technique de transformation des déchets alimentaires par la digestion de petits vers rouges dans plusieurs plateaux de travail empilés. Il peut être disposé sur un balcon ou à l'intérieur.



1 composteur
gratuit

par foyer non
équipé



SAV

Ne jetez pas votre composteur plastique hors d'usage, le SMC remplace les pièces défectueuses.

En cas de déménagement, laissez le composteur dans le jardin.

DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DE JARDIN

Les animaux et particulièrement les poules sont complémentaires au compostage, ne les privez pas de bons restes !



Préférez la grelinette à la fourche pour préparer votre potager.

Le compostage en tas

Le principe est simple, il consiste à entasser les déchets alimentaires et végétaux à la surface du sol afin de former un tas de forme trapézoïdale ou en andain. Cette technique convient aux grands jardins qui génèrent beaucoup de débris de végétaux.

Témoignage de Christian, habitant d'Exireuil

Je composte depuis une quinzaine d'années. A partir du moment où l'on a un certain volume de déchets de jardin, le compostage en tas s'impose.

Le principe est de diversifier les apports (déchets alimentaires, du potager, du jardin) et de broyer ou couper les gros déchets, tels que les trognons de choux, les branches de fenouils... À l'automne, j'ajoute des feuilles mortes. Les déchets de légumes sont mélangés avec du broyat de bois qui sert pour l'aération du tas et pour l'apport de carbone.

Je fais une rotation sur 3 tas (T1 = dépôt en cours, T2 = en cours de maturation, T3 = maturation terminée). Lorsqu'un tas est formé, j'ajoute une couche de broyat de bois, utilisé en tant que couverture. La fermentation sera ainsi protégée des intempéries. J'attends environ un an et demi avant d'obtenir du compost à maturation.

J'utilise le compost en apport sur les massifs de vivaces, au pied des arbustes. Au potager, avant de planter, je fais un apport préalable de compost que j'incorpore à la terre avec la grelinette. Pour des légumes comme des choux, c'est essentiel. Pour les semis, je mets les graines directement sur une couche de compost de 3-4 cm. Le compost avec le broyat enrichit la terre. C'est un juste retour au sol.

Valoriser ses végétaux au jardin



Le SMC a un partenariat avec l'entreprise adaptée du Haut Val de Sèvre EAHVS pour le broyage des branches à domicile et participe financièrement à hauteur de 30 euros, par an et par foyer.

Inscription auprès de EAHVS :
07 85 69 04 83
ea79400@imevillaine.fr



Tontes, tailles, feuilles mortes... sont les apports les plus importants en déchetterie (50 %).

Actuellement, les végétaux provenant des déchetteries sont broyés sur une plateforme à Sainte-Eanne. Puis, le broyat est repris par les agriculteurs et les particuliers. Même si cette solution de valorisation existe, elle reste coûteuse, sans parler de l'émission des gaz à effet de serre due au transport.

La valorisation au jardin constitue la solution la plus pratique et la plus avantageuse. Avec l'adoption de gestes simples et cela dès la conception de votre jardin, vous n'aurez plus la peine d'emmener vos tailles de végétaux en déchetterie !

- Lorsque vous plantez une haie, choisissez plutôt une **essence locale**, à croissance lente qui nécessite ainsi moins de tailles ;
- Broyez vos tailles de haies et paillez. Le **paillage** consiste à déposer une couche de matière organique au pied des plantes et arbustes de votre jardin ou de votre potager. Dans le composteur, le paillis permettra de rééquilibrer votre compost.
- Disposez des **plantes couvre-sol**, dans des endroits difficiles à entretenir.
- Pratiquez la **tonte haute et laissez sur place l'herbe** finement coupée.

D'autres astuces à découvrir sur le site www.mce-info.org/jardiner-au-naturel

INFOS PLUS...



Ouverte depuis novembre 2022 (à Azay-Le-Brûlé, la pièce du chêne), O'drigail, la recyclerie du SMC, a accueilli de nombreux visiteurs et beaucoup d'objets ont retrouvé une nouvelle vie.

Vous pouvez acheter des objets d'occasion (jouets, livres, meubles, objets de décoration, vaisselle) :

mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h

samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Vous pouvez également y déposer les objets en bon état qui ne vous servent plus :

mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

ou continuer à donner dans toutes les déchetteries du SMC.



Changement des bornes à verres

Le SMC procède au remplacement complet de son parc de bornes d'apport volontaire pour les emballages en verre, sur la période 2023/2024/2025. Le nouveau système de préhension devrait éviter la détérioration prématurée des bornes.

Quelques points de tri supplémentaires sont mis en place. Retrouvez la localisation des bornes sur le site www.smc79.fr



**DÉPÔT
INTERDIT
AU PIED DES
BORNES**

Collecte des coquillages



Le SMC a mis à disposition un bac dans toutes ses déchetteries pour la **récupération des coquilles d'huîtres et autres coquillages** (moules, coques, bulots...).

Une fois broyés, ces coquillages sont utilisés comme amendement calcique pour l'agriculture ou complément alimentaire pour les poules. Une manière simple d'alléger les poubelles d'ordures ménagères et de valoriser un déchet plutôt que de l'enfouir.

Ne sont pas admis : les crustacés (crevettes, crabes...), les arêtes, les papiers de poissonnerie, les rince-doigts, les citrons.

Les mauvais gestes de tri coûtent chers

3 100 tonnes d'emballages et papiers présents dans des bacs à couvercle jaunes sont triées, chaque année, au centre de tri à Poitiers.

De plus en plus de déchets inappropriés (25%) comme des appareils électriques, bouteilles en verre, bidons de combustible, textiles, jouets, tuyaux, objets divers en plastique se retrouvent sur la chaîne de tri.

Tous ces refus coûtent chers. Chaque tonne d'emballages/papiers entrant coûte 208 € HT, il faut ajouter en plus le traitement des refus à 173 € HT la tonne.

Afin d'améliorer la qualité du tri, il est important de **respecter les consignes** en déposant uniquement des emballages vides et des papiers. Veillez à ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.

Un doute ? Téléchargez l'application guide du tri de CITEO.